



### **L'avis des délégués du personnel :**

Le 3 février dernier, lors de la réunion des délégués du personnel, mme [REDACTED] nous a annoncé que l'ARS avait accordé 2 ETP d'aides soignantes et 1/2 ETP de poste d'animatrice.

Elle nous a aussi signifié qu'un de ces postes servirait à rémunérer les 2 demi postes d'aide soignante obtenus lors des négociations suite à la grève.

Cela signifierait qu'au final, nous n'aurions obtenus qu'un ETP supplémentaire

Les membres des DP présentes lors de cette réunion : Me [REDACTED], Me [REDACTED] et Me [REDACTED] ont fermement exprimé leur désaccord avec cette proposition, estimant que le personnel serait lésé d'un poste.

En effet, la direction s'était engagée à prendre en charge le CDI obtenu lors de la grève sur les deniers de la société. Toutes les personnes présentes lors des négociations ont entendus cette promesse.

Il est de plus écrit dans le protocole de fin de conflit dans l'article 2 : « en raison de la poly-activité de l'établissement (EHPAD, UPAD, UGPSY, Accueil de jour) et son architecture (organisée en plusieurs petites unités de vie, accentuant considérablement les difficultés d'organisation du travail), la direction s'engage à recruter, en CDI, au 4 juin 2014, un poste d'équivalent temps d'aide soignante diplômée (ASD). Ce poste supplémentaire sera réparti entre les 2 équipes d'après midi. Les horaires de ce nouveau poste seront à définir par la direction en fonction des besoins après information et consultation des représentants du personnel.

Et dans l'article 3 : «recrutement de 2 postes CDD.....la direction..... le

renouvellement de ce CDD sera subordonné à l'absence d'attribution de moyens supplémentaires par les tutelles.... »

Nous voyons bien qu'il y a bien 2 articles distincts, 2 financements différents.

### **L'avis des membres du groupe de travail sur les plannings :**

Le 7 février dernier, les membres du groupe de travail ont reçu un mail de Me [REDACTED] avec une invitation à reprendre le jeudi 12 février, le travail sur les plannings proposés par la direction.

Me [REDACTED], Me [REDACTED], Me [REDACTED], Me [REDACTED], Me [REDACTED], Me [REDACTED] ont la même lecture que les membres des DP et ne souhaitent pas poursuivre le travail tant que la situation ne sera pas éclaircie et que nous n'aurons pas « récupéré » le poste qui est volé par la direction.

### **L'avis des sections syndicales Force Ouvrière et SUD:**

Tous les membres de la section syndicale FO réunie ce jour (Mmes [REDACTED], [REDACTED], [REDACTED], [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED]) ainsi que leurs collègues SUD ( Mmes [REDACTED] et [REDACTED]) informées de l'évolution de la situation, suivent totalement les décisions de leurs collègues.

**Aussi, pour défendre nos conditions de travail, nous vous attendons le jeudi 12 février à 14h à la réunion prévue par la direction pour leur montrer notre détermination et notre refus d'accepter cette proposition.**